

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<u>Date de convocation</u> , 14 mars 2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.
<u>Date de publication</u> sur le site internet de la ville, 28 mars 2024	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 22 Votants 28	<u>Procurations</u> : Mme Annic DESSAUX à M. Jacques TERRIAL, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à Mme Hélène AUBRY, Mme Dominique LEPEME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES.

Excusé :
M. Luc HITLER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-029	SDE76- convention maintenance éclairage public
-------------------	-------------------------------------------------------

Le Syndicat départemental de l'énergie 76 (SDE76) propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 sur les territoires des communes déléguées de Villequier et de Saint Wandrille-Rançon.

Les prestations de maintenance concernent les installations d'éclairage public et la signalisation lumineuse. Il prévoit notamment :

- La maintenance préventive et curative des installations,
- Le maintien de la continuité du service avec obligation de résultat,
- Le dépannage des installations sur demande des collectivités adhérentes au service,
- Les travaux ponctuels de renouvellement

La convention est conclue pour une durée de 4 ans, le coût annuel moyen sera de 11 153,46 euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adhérer et d'approuver les termes du contrat de maintenance de l'éclairage public,
- De l'autoriser à le signer,
- De prévoir les crédits au budget chaque année,
- De régler chaque année au SDE une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1,5 euro par foyer lumineux et armoire de commande.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Bastien Coriton

Bastien CORITON

Didier Boquet

Didier BOQUET